

## SEANCE DU 26 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le vingt six MARS deux mille dix à dix-neuf heures trente sous la présidence de Mr Patrick BOULIER, Maire.

### Étaient présents :

Mr Michel-Edouard DUBRULLE, Mr René GUEUDIN, Mme Danièle MARTIN, Mr Jean-Michel BASQUE, Mme Dominique DUTHU, Mme Sylvie HARLIN, Mr Jean-Paul JOUEN, Mme Isabelle QUEDRUE, Mme Reine RADE, Mr Guillaume ROUSSEAU, Mr Nicolas STEPHAN.

### Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Laurence BOURDEAU DE FONTENAY a donné procuration à Mr Michel-Edouard DUBRULLE

Mme Marie-Christine GUERARD a donné procuration à Mr Patrick BOULIER

Mr Lionel TOUTAIN a donné procuration à Mme Reine RADE

\*\*\*\*\*

Le procès verbal de la séance du 26 février 2010 est approuvé à l'unanimité

### I – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sous la Présidence de Mr Jean-Paul JOUEN, le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2009 dressé par Mr BOULIER, Maire, lequel s'étant retiré, après s'être fait présenter le budget et le décisions modificatives de l'exercice considéré.

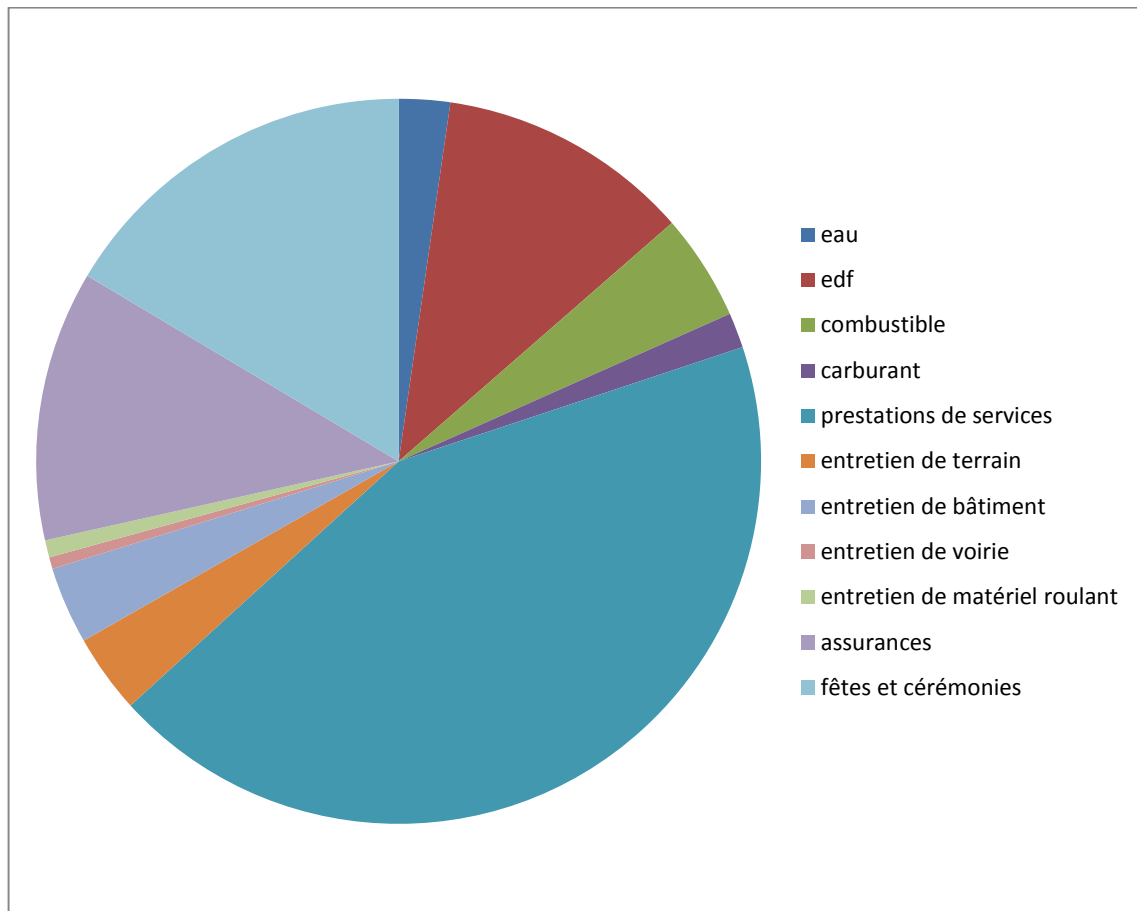
Le compte administratif 2009 fait apparaître les résultats suivants :

section	Recettes	Dépenses	Déficit/excédent antérieur	Résultat de l'exercice 2009
Fonctionnement	925 203.82	-796 541.71	213 732.97	342 395.08
Investissement	956 611.44	-739 790.25	-313 429.73	-96 608.54

Il convient de déduire au déficit d'investissement l'excédent des restes à réaliser de 18 981 €.

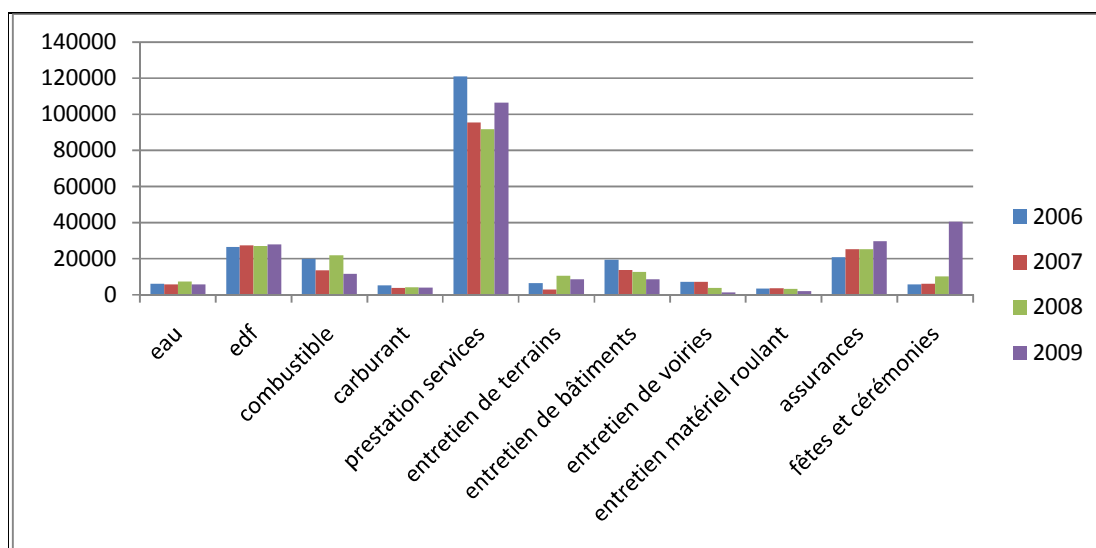
Le Conseil Municipal, à l'unanimité affecte l'excédent de 342 395.08 € de la section de fonctionnement en priorité au comblement du déficit de la section d'investissement de 77 627.54 €.

Mr Guillaume ROUSSEAU présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2009 et plus particulièrement les charges de gestion courante de la section de fonctionnement :



eau	5 623
EDF	27 757
combustible	11 668
carburant	3 877
prestations de services	106 488
entretien de terrain	8 647
entretien de bâtiment	8 476
entretien de voirie	1 267
entretien de matériel roulant	1 893
assurances	29 617
fêtes et cérémonies	40 438

Un comparatif de 2006 à 2009 est également présenté :



Charges de gestion courante	2006	2007	2008	2009
eau	6 074	5 798	7 310	5 623
edf	26 479	27 350	26 935	27 757
combustible	19 967	13 435	21 778	11 668
carburant	5 185	3 874	4 146	3 877
prestation services	120 880	95 503	91 814	106 488
entretien de terrains	6 460	2 739	10 383	8 647
entretien de bâtiments	19 270	13 644	12 545	8 476
entretien de voiries	7 131	7 202	3 773	1 267
entretien matériel roulant	3 429	3 646	3 337	1 893
assurances	20 726	25 299	25 343	29 617
fêtes et cérémonies	5 567	6 160	10 071	40 438

La diminution des charges de combustibles s'explique notamment, par l'installation de pompes à chaleur au groupe scolaire.

Le matériel roulant étant régulièrement renouvelé l'entretien de celui-ci s'avère moins nécessaire.

L'augmentation des assurances s'explique par la signature de contrats supplémentaires et l'accroissement de la base de calcul pour la prévoyance santé des agents titulaires à temps complet.

La cérémonie de l'été dernier en l'honneur de Mr Michel CIRY a engendré des dépenses affectées à l'article « fêtes et cérémonies ». Mais des subventions ont été versées en compensation en recette de fonctionnement.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

## **II – BUDGET PRIMITIF 2010**

### **Impôts locaux – vote des taux**

Le Maire précise que depuis plusieurs années, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

	Taux 2009	Taux 2010	Bases	Produits
<b>Taxe d'habitation</b>	10.40%	10.40%	1 535 000 €	<b>159 640 €</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	17.66%	17.66%	954 300 €	<b>168 529 €</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	36.73%	36.73%	64 800 €	<b>23 801 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>351 970 €</b>

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le taux voté par le Conseil Municipal pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculé sur la base d'imposition du foncier bâti.

La base du foncier bâti pour VARENDEVILLE SUR MER étant de 999 939 € et le produit attendu de 122 000 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2010, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de 12.20 %.

Le Maire précise que ce taux de 12.20 % est inférieur à celui de 2009 qui était de 12.52 %.

Le Maire rappelle également que la collecte des ordures ménagères se fait dans toutes les rues de la commune et que les agents n'effectuent plus d'heures supplémentaires relatives à la collecte des ordures qui n'étaient pas ramassées dans les petites rues, l'an dernier.

Deux services supplémentaires sont intégrés depuis 2010 :

- Ramassage des encombrants et des ferrailles, deux fois par an.
- Apport volontaire des déchets Dangereux des Ménages deux à trois fois par an sur la Place de la Mairie.

### **Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région d'Offranville Contributions 2010**

Vu la délibération du 20 Mars 2010 du SIER d'OFFRANVILLE acceptant la fiscalisation.

Considérant que la commune de VARENDEVILLE SUR MER adhère au SIER d'OFFRANVILLE et que le montant de la participation aux contributions directes pour l'exercice 2010 a été fixé à 88 477 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la fiscalisation de la participation 2010 de 88 477 €.

## **Présentation du Budget Primitif 2010**

Le Maire précise qu'il est nécessaire de stabiliser le taux d'endettement.  
Il est à noter que les dotations diverses se restreignent considérablement et qu'il est important de rester prudent.

### **Section de fonctionnement**

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 203 137 €.

L'essentiel des petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, sur la voirie, le petit matériel est réalisé en régie par les agents techniques ce qui permet ainsi de réduire les charges d'entretien du patrimoine communal.

L'édition du livre sur l'Eglise de Varengville sera financée par la commune et les recettes seront intégrées en recette dans la section de fonctionnement.

Les charges du personnel sont en légère augmentation car il faut considérer l'évolution logique des agents titulaires.

De plus, la commune doit provisionner chaque année, l'article « Allocations chômage » pour l'agent démissionnaire.

### **Section d'investissement**

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 1 216 008 €.

#### **Recette d'investissement hors opérations d'ordre et patrimoniales :**

- FCTVA :	65 594 €
- TLE :	14 000 €
- Excédent de fonctionnement :	77 628 €
- Subventions :	290 131 € (dont 67 461 € de reste à réaliser)
- Emprunt :	146 000 €
- Cautionnement :	700 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 67 461 € et représentant essentiellement des subventions en attente sont reportés au Budget Primitif 2010.

#### **Dépenses d'investissement hors opérations d'ordre et patrimoniales :**

ARTICLE	OPERATION	A INSCRIRE	global
<b>202</b>	modification PLU	1 500	<b>1 500</b>
<b>2031</b>	démarche AEU lotissement & Pâtis Doux	20 000	<b>20 000</b>
<b>21571</b>	tracteur tondeuse	20 500	<b>20 500</b>
21578	1 souffleur à feuilles	600	
21578	1 petit taille-haies	500	
<b>21578</b>	<b>GLOBAL 21578</b>		<b>1 100</b>
<b>2158</b>	illuminations Noël	2 000	<b>2 000</b>
2183	2 ordinateurs portables+logiciel + caméscope	3 588	
2183	site internet anglais	600	

2183	numérique école (14140)	14 200	
<b>2183</b>	<b>GLOBAL 2183</b>		<b>18 388</b>
2188	filets tennis (552)	600	
2188	aspirateur cantine (536)	550	
2188	tables-chaises	12 000	
2188	matériel divers école (1404)	1 450	
<b>2188</b>	<b>GLOBAL 2188</b>		<b>14 600</b>
2312	garde corps cimetièrè (étude)(4234) (travaux)(35282)	4 234 35 282	
2312	sécurité incendie Ango (géomètre)(1755) travaux mare(4339)	1 755 4 339	
2312	Sépulture du Grognard(2101)	2 101	
2312	porte entre cimetièrè et presbytère(669)	669	
2312	terrain RUQUIER(108900) (notaire) (géomètre)	108 900	
2312	Aménagement cimetièrè (plantes)	2 705	
<b>2312</b>	<b>GLOBAL 2312</b>		<b>159 985</b>
2313	installation électrique ancienne mairie(1774)	1 774	
2313	local technique	84 900	
2313	agence postale	100 000	
2313	installation horloge mairie(1204)	1 204	
2313	chaudière mairie	42 000	
<b>2313</b>	<b>GLOBAL 2313</b>		<b>229 878</b>
2315	numéros habitations	3 000	
2315	sente Lulague (travaux)		
2315	sente du Quesnot(84110)	75 000	
2315	voirie 2010 : chemin des Pérelles(82979) route de la Cayenne(79540)	74 700 44 640	
2315	Pâtis Doux (géomètre)		
2315	voirie Pâtis Doux (maître d'œuvre) (travaux)	0	
2315	Impasse M Rolle (géomètre)	2 000	
2315	éclairage du stade + groupe scolaire	12 000	
2315	France Télécom dissimulation réseau	4 701	
<b>2315</b>	<b>GLOBAL 2315</b>		<b>216 041</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 48 477 € sont reportés au Budget Primitif 2010.

Le Budget Primitif 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **III – TRAVAUX EN COURS**

#### **1. Maison « Bois Dormant »**

La commission de travaux réunie le 26 Mars 2010 à 9 h 30 a procédé au choix de l'entreprise pour la démolition de la maison « Bois Dormant » située aux Communes.

Le marché a été attribué à l'entreprise OUINE TP pour un montant HT de 25 500 €, soit 30 498 € TTC.

Le Maire rappelle que dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, et par arrêté en date du 9 Avril 2009, l'Etat s'est engagé à rembourser les frais incombant à l'acquisition et à la démolition de la propriété « Bois Dormant » aux Communes.

Le Préfet va être informé du choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de l'entreprise OUINE TP pour un montant HT de 25 500 € et autorise le Maire à donner l'ordre de service à l'entreprise retenue.

#### **2. Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de bâtiments communaux**

La commission de travaux a choisi, lors de sa séance du 26 Mars 2010, le cabinet de maîtrise d'œuvre le mieux disant conformément aux critères énoncés dans l'avis public à concurrence.

Considérant qu'il a été demandé un taux de maîtrise d'œuvre par bâtiment à réhabiliter, le Cabinet RM CONSEIL a été retenu pour les taux suivants :

- 7.8 % pour l'agence postale
- 7.2 % pour le local technique
- 8.3 % pour le logement de la Pouponnière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à donner l'ordre de service au cabinet RM CONSEIL.

Mme Danièle MARTIN ne prend pas part au vote.

#### **3. Démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme »**

La commune envisage la réalisation d'un lotissement à Vastérival et l'aménagement des voies du Hameau des Pâtis Doux intégrées dans le domaine public communal.

Il est souhaitable de faire appel à un bureau d'étude possédant les qualités requises en approche environnementale de l'urbanisme afin de donner un caractère « développement durable » à ces deux projets.

Le Maire présente le cahier des charges relatif à la consultation des bureaux d'études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le cahier des charges
- Autorise le Maire à lancer la consultation
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région et de l'ADEME
- Autorise le Maire à inscrire la dépense en section d'investissement du Budget Primitif 2010 article 2031.

#### **IV – CONVENTION ATESAT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie, depuis Janvier 2007, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et que conformément à son article 2, la convention ATESAT qui a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années, arrivera à terme le 13 Juin 2010.

VARENGEVILLE SUR MER est éligible pour l'année 2010.

La commune sollicite la Direction Départementale du Territoire et de la Mer pour bénéficier de l'Assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention ATESAT et ses avenants éventuels.

La commune opte pour :

- Les missions de base dans le domaine de la voirie
- La mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat
- Les missions complémentaires

#### **V – PERSONNEL COMMUNAL**

Le 26 Février 2010, le Maire informait le Conseil Municipal du besoin de modifier le temps de travail de Mme Carole BAZILE, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe employée actuellement au réfectoire, pour palier à un besoin d'entretien de bâtiments communaux.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de Bois-Guillaume ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la suppression de ce poste et à une création pour un temps de travail hebdomadaire de 16.5 heures.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1. Demandes de subventions diverses**

#### **a. Garde corps au cimetière**

Mr DUBRULLE explique qu'actuellement, un simple muret sépare le cimetière marin de la falaise et qu'une rambarde de sécurité doit être posée sur ce muret afin de sécuriser les lieux.

Le Maire présente le devis de Mr CRAQUELIN, architecte paysagiste pour un montant global HT de 33 040 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- inscrire la dépense au Budget Primitif 2010, article 2312
- financer ces travaux en autofinancement
- solliciter une subvention au Département et à l'Etat au titre de la DGE
- demander une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention

#### **b. Aménagement de la Salle Polyvalente**

De nombreuses festivités sont organisées dans la salle polyvalente.

La commune ne dispose pas de matériel de qualité pour ces réceptions.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acquérir 36 tables pliantes, 198 chaises pliantes et des chariots de stockage et de manutention pour un montant global HT estimé à 11 519 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- acquérir le matériel cité ci-dessus pour montant global HT estimé à 11 519 €.
- inscrire la dépense au Budget Primitif 2010 article 2188
- solliciter une subvention au Département
- financer cette acquisition en autofinancement

#### **c. Pose d'une chaudière à la Mairie**

Une nouvelle chaudière compatible avec le gaz, doit être installée à la Mairie, pour alimenter la Mairie, les deux logements au premier étage et le préau qui sera réhabilité ultérieurement en salle d'exposition.

Des devis vont être sollicités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire la dépense au Budget Primitif 2010, à solliciter une subvention au Département et à financer cette opération en autofinancement, dès réception du devis.

#### **d. Eclairage du stade et du groupe scolaire**

Des devis vont être demandés pour l'installation de lampadaires sur le stade et le parking du groupe scolaire. Un dossier de demande de subvention sera constitué auprès du Département et du Fonds National du sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire la dépense au Budget Primitif 2010, à solliciter une subvention au Département et du Fonds National du sport et, à financer cette opération en autofinancement, dès réception des devis.

#### **2. Convention d'adhésion aux services du conseiller en énergie partagée**

Dans le cadre de la politique générale de Développement Durable et plus particulièrement du Plan d'Actions sur l'Energie en Seine-Maritime adopté en octobre 2006, le Département propose d'accompagner la commune de VARENDEVILLE SUR MER dans la réduction des consommations énergétiques et d'eau sur l'ensemble de son patrimoine.

Le Maire présente le projet de convention d'adhésion aux services du conseiller en énergie partagée.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De donner son accord de principe sur ce projet de convention
- de signer une convention d'adhésion aux services du conseiller en énergie partagée avec le Département
- de nommer Mr Lionel TOUTAIN, représentant de la commune auprès du Département qui accompagnera Mr Pierre LECOUEY, conseiller en énergie partagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord de principe sur le projet de convention d'adhésion aux services du conseiller en énergie partagée, autorise le Maire à nommer Mr Lionel TOUTAIN et à signer la convention.

#### **3. Indemnisation AXA – sinistre à l'Espace Porto Riche**

Un acte de vandalisme est survenu la nuit du 28 au 29 Janvier 2010.

Un panneau solaire se situant sur le toit de l'Espace Porto Riche a été complètement cassé.

L'entreprise HARLIN a présenté un devis de réparation pour un montant HT de 1 955.31 €

La commune a reçu d'AXA ASSURANCE un chèque d'indemnisation de 1 526.75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à donner l'ordre de service à l'entreprise HARLIN et à percevoir l'indemnisation AXA sur l'article 778 du Budget Primitif 2010.

Mme Sylvie HARLIN ne prend pas part au vote.

#### **4. Terrain de Mme RUQUIER**

La commune a reçu un courrier de Maître VANNIER précisant que Mme RUQUIER acceptait de vendre à la commune 300 m<sup>2</sup> supplémentaires en plus des 3 000 m<sup>2</sup>.

Le Maire est très reconnaissant de la décision prise par Mme RUQUIER.

#### **5. Commémoration du 8 Mai**

Le Sous-Préfet de Dieppe sera présent à la commémoration du 8 Mai.